Elections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ









P.E.G.C.

Le SNES, le SNUPP et le SNEP, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

CARRIÈRE DES PEGC

Nos interventions ont conduit à une évolution du taux d'accès à la classe exceptionnelle (28,42% en 2006, 42% en 2009, 50% en 2013). Aujourd'hui, 95% des PEGC sont à la classe exceptionnelle (ils étaient 50% en 2006).

De même aujourd'hui, une grande majorité d'entre eux part à la retraite au 3ème échelon de la classe exceptionnelle.

Pourtant ces évolutions obtenues doivent aller plus loin!

Nos nombreuses initiatives conduites ces dernières années auprès des parlementaires et du ministère ont permis de faire la démonstration du non « respect de la parole de l'État » : l'indice 783 reste quasiment impossible à atteindre pour les PEGC. Seuls 7% de ceux qui partent en retraite bénéficient de cet indice.

Le ministère s'était engagé, lors de l'audience accordée fin mai 2013, à répondre favorablement à nos demandes. Depuis, et ce malgré plusieurs interpellations, nous demeurons dans l'attente d'engagements concrets.

Ce silence qui perdure n'est pas acceptable ! Le ministère ne doit pas ignorer les PEGC !

Nous ne renonçons pas et poursuivrons avec détermination nos interventions pour l'accès de tous les PEGC à l'indice 783, indice terminal de la classe exceptionnelle.

NOS EXIGENCES POUR LE COLLÈGE

Nous voulons un collège permettant la réussite pour TOUS les élèves, l'accès à la culture commune et des poursuites d'études au lycée.

Pour cela nous porterons les exigences suivantes :

- Garantir le caractère national des programmes, des évaluations, des horaires disciplinaires incluant des temps en petits groupes.
- Alléger les effectifs (24 maximum) permettant de varier les situations pédagogiques favorisant les apprentissages et le suivi des élèves.

Nos exigences:

Nos interventions ont conduit à une évolution du taux d'accès à la levée des avis défavorables et passage de tous les PEGC à la classe exceptionnelle.

Tous au 783 par :

- la réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle.
- la réduction des durées de passage des échelons de la classe exceptionnelle.

VOTER POUR LA LISTE SNES, SNUipp, SNEP-FSU

- c'est se donner des élus compétents et actifs, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence contre l'autoritarisme et la généralisation de politiques managériales dans les établissements.
- c'est défendre les personnels et le service public d'éducation.

Avoir les moyens d'agir dans les classes dès que les difficultés se présentent par des modes d'interventions diversifiés.

Faire le pari de la réussite pour tous à travers une relance ambitieuse de l'Education Prioritaire.

Inclure un temps de concertation dans le temps de service actuel devant élèves.



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ